



Aucune perte

De salaire

Pour les grévistes!!!



Un nombre important de salariés est venu à la rencontre des délégués CGT pour avoir des informations concernant **la grève sur les heures supplémentaires obligatoires.**

Certains chefaillons et délégués du SNI font circuler le bruit que les salariés grévistes auront une retenue sur leur salaire.

La CGT tient à vous rassurer et vous rappeler que **légalement**, il ne peut y avoir une perte de salaire si vous êtes en grève pendant **ces jours imposés !!!**
Comme en 2012 !!

Alors pour vous messieurs du SNI, défenseurs de la direction, si vous êtes à ce point dans l'ignorance, allez donc adhérer au MEDEF !!!

Pour vous messieurs les petits chefaillons, faites donc votre travail correctement au lieu de faire du syndicalisme patronal !!!!

Chacun à sa place !!!

La CGT

Le 28 janvier 2021